

Mardi 5 mars 2019

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

visant les actions de la société



en lien avec la radiation de ses actions
(conformément à l'article P.1.4.2 des règles de marché non harmonisées d'Euronext Paris)

initiée par



la Société des Brasseries & Glacières Internationales

présentée par

ALANTRA

**COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE ET DES AUTRES INFORMATIONS RELATIVES
AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE SOBOA**

<p>Prix de l'Offre : 690 euros par action SOBOA Durée de l'offre : 14 jours de négociation</p>
--

Le présent communiqué de presse est établi et publié par la société SOBOA conformément aux dispositions de l'article 231-27 3° et de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L.621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n°19-084 en date du 5 mars 2019 sur la note en réponse établie par la société SOBOA dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société BGI et visant la totalité des actions de la société SOBOA en lien avec la radiation de ses actions (l'« **Offre** »).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société SOBOA ont été déposées auprès de l'AMF le 5 mars 2019.

La note en réponse de la société SOBOA, visée par l'AMF, ainsi que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société SOBOA sont disponibles sur

les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de SOBOA (www.soboa.sn) et peuvent être obtenues sans frais auprès de SOBOA (Route des Brasseries BP 290, Dakar - Sénégal).

L'Offre est faite exclusivement en France.

Le présent communiqué et la note en réponse et tout autre document relatif à l'Offre ne constituent pas une offre en vue de vendre ou d'acquérir des instruments financiers ou une sollicitation en vue d'une telle offre dans un quelconque pays où ce type d'offre ou de sollicitation serait illégal ou à l'adresse de quelqu'un envers qui une telle offre ne pourrait être valablement faite. L'Offre n'a fait ni ne fera l'objet d'aucune formalité ni d'aucun enregistrement ou visa en dehors de la France. Les porteurs d'actions SOBOA situés ailleurs qu'en France ne peuvent participer à l'Offre que dans la mesure où une telle participation est autorisée par le droit local auquel ils sont soumis.

La distribution du présent communiqué et de la note en réponse et de tout document relatif à l'Offre et la participation à l'Offre peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions.

Les personnes venant à entrer en possession de ce communiqué ou de la note en réponse doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. Le non-respect des restrictions légales est susceptible de constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière dans certaines juridictions. SOBOA décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.